



ville d'Annay

Annexe de "La Vie Annaysienne"

COMPTE-RENDU

RÉUNION DU 22 AVRIL 2016

Présents :

Monsieur TERLAT Yves
Madame MOREN Michèle
Monsieur DANCOISNE Albert
Madame DUPAYAGE Angèle
Monsieur CHATELAIN Lucien
Madame BEAUCOURT Astrid
Monsieur DEDOURGE Tony
Monsieur MATTEI Daniel
Monsieur GAPENNE Marcel
Madame CROMBEZ Nadia
Madame PARISOT Michèle
Monsieur VANDENBORREN Claude
Madame DEMEYERE Martine
Monsieur DRUELLE Claude
Monsieur LEGRIN Alain
Monsieur BRULIN Frédéric
Monsieur FROISSART Pascal
Madame WATTIEZ Laurence
Monsieur LELEUX Pascal
Monsieur BIDAULT Bernard
Monsieur SEWERYN Philippe
Madame SEGARD Marie

Excusés :

Madame DELANNOY Nathalie
(pouvoir à Monsieur GAPENNE)
Madame CHRISTMANN Chantal
(pouvoir à Madame DUPAYAGE)
Madame SOWINSKI Yvelise
(pouvoir à Monsieur DANCOISNE)
Madame SWINIARSKI Andrée
(pouvoir à Monsieur LELEUX)
Monsieur KUSNIREK David
(pouvoir à Monsieur BIDAULT)



Avant de commencer la réunion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire tient à exprimer ses vœux de prompt rétablissement à Monsieur Dufour, directeur général des services.

Dans un premier temps, Monsieur le Maire dénonce, une nouvelle fois, la baisse des dotations de l'Etat de plus de 73 000 € pour l'année 2016. Cependant, à l'inverse de la CALL et du Conseil Départemental, il se refuse à augmenter la pression fiscale pour compenser ces pertes. En effet, la CALL a notamment décidé de ponctionner près de 40 millions d'euros sur 5 ans, anticipant ainsi les futures baisses. Cette décision est en contradiction totale avec la motion prise l'année dernière qui réaffirmait son refus d'augmenter les impôts locaux. Une motion contre cette baisse des dotations sera présentée à la fin de cette réunion afin que les communes puissent répondre toujours de manière optimale aux attentes des habitants sans impacter fortement le budget communal. Point positif, l'état débloque, cette année, un fonds d'aide à l'investissement sur un reliquat d'enveloppe !

Une enquête communale est lancée dans le cadre d'une mutuelle à l'échelle communale qui permettra aux habitants, en recherche, l'accès à une mutuelle. L'intérêt de la démarche réside essentiellement dans le fait d'accéder à des tarifs plus avantageux grâce aux nom-

bres d'adhérents proposés à l'organisme mutualiste.

Comme promis dans le programme lors de la campagne électorale, un conseil des sages sera bientôt constitué. L'appel à candidature est donc lancé.

Les travaux dans la ville continuent malgré le déclenchement tardif des subventions : les quais de bus, la rue du 8 mai, le remplacement des menuiseries dans certains bâtiments communaux et le carrefour de l'Idéal.

Concernant la fermeture de la classe Pantigny, le recours gracieux n'a pas abouti et Monsieur l'Inspecteur d'académie continue à s'appuyer sur les inscriptions de février. Onze inscriptions supplémentaires ont été enregistrées. Un réexamen de la situation sera entrepris à la rentrée de Septembre si les effectifs évoluent significativement.

Monsieur le Maire termine en saluant l'exposition du Paint Club Annaysien et le travail de Monsieur et Madame Demazure qui passent le relais. Il s'est également réjoui des excellents résultats sportifs de deux jeunes annaysiens de l'association AYAMA. Constance Wattiez et Dylan Delavier ont remporté récemment le championnat de France en Yoseikan Budo.

1. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES- ANNÉE 2015

Après examen des justifications produites, le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité** le bilan des opérations immobilières de la Commune pour l'année 2015.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2015 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le compte administratif de l'année 2015 est approuvé à la majorité des membres du Conseil Municipal. Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.

- **Section de Fonctionnement** : Le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 650 615,44 €.
- **Section d'investissement** : Le compte administratif présente un déficit d'investissement de 211 413,47 €.

Monsieur LELEUX questionne :

- sur un certain nombre de chapitres / articles, comparativement aux comptes administratifs précédents. Monsieur le Président fait remarquer qu'en amont du conseil, tous les élus auraient pu venir voir les services pour se faire procurer les éléments d'informations et de compréhension nécessaires. Il s'est engagé à faire parvenir les éléments d'analyse des dépenses questionnées.
- sur les travaux de voirie prévus en 2015 et non réalisés. Madame BEAUCOURT l'a informé qu'il allait retrouver les éléments de compréhension dans les restes à réaliser inscrits au Budget Primitif 2016 : les notifications de subventions tardives n'ont pas permis d'engager tous les travaux prévus sur l'année 2015. Monsieur CHATELAIN a confirmé que le compte administratif ne pouvait faire état que des opérations comptables réalisées sur l'année courante et qu'il était clos au 31 décembre. Il a expliqué que ces travaux de voirie étaient en cours et qu'ils avaient été prévus pour 2015 mais se réalisaient en 2016, ils seront en conséquence enregistrés en 2016.
- sur l'opération 29 et sur les remboursements d'emprunt réalisés en 2015. Madame BEAUCOURT a expliqué qu'un emprunt envisagé en 2015 était arrivé en 2016 et que le deuxième emprunt n'a pas été sollicité. Monsieur le Président a informé que les éléments d'informations à ce sujet se trouvaient dans la ligne 1641 du budget primitif 2016.
- sur le report en 2016 des dépenses et recettes de VRD Leclerc et sur les autres aménagements de terrain. Monsieur le Président l'a remercié de poser la question et a fait lecture d'un courrier de Monsieur ANSELME, trésorier municipal à ce sujet, après avoir expliqué que la trésorerie avait malencontreusement fait une erreur en octobre 2015. Pour cette raison, la trésorerie a demandé la réinscription, en 2016, de ces recette et dépense, alors qu'elles figurent dans le compte administratif 2015.
- sur le montant de la facture présentée par le SIAMB pour 2015 et demande si elle figurait dans le compte administratif. Monsieur le Président l'a informé qu'elle venait d'arriver en mairie et qu'elle figurerait donc dans les comptes 2016. Il a rappelé que son montant était lié aux actes réalisés.
- sur les jeux qui apparaissent en investissement au marais. Madame BEAUCOURT lui a indiqué qu'il s'agissait de jeux extérieurs qui seront installés en complément de ceux existants.

Abstentions : MM. Leleux-Swiniarski–Bidault-Kusnerek-Seweryn–Segard

Le Conseil a ensuite approuvé à la majorité l'affectation des résultats 2015 au Budget Primitif 2016 comme suit : 150 615,44€ affectés au compte 1068 de la section d'investissement et le solde soit 500 000,00 € en recettes à la section de fonctionnement.

Abstentions : MM. Leleux-Swiniarski–Bidault-Kusnerek-Seweryn–Segard

3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le compte de gestion de l'exercice 2015 présenté par Monsieur le Receveur Municipal est adopté à la majorité des membres du conseil municipal ayant participé au vote.

Abstentions : MM. Leleux-Swiniarski–Bidault-Kusnerek-Seweryn–Segard

4. IMPÔTS LOCAUX-VOTE DES TAUX-ANNÉE 2016

Considérant que l'instauration des taxes, et autre pression fiscale d'autres organismes amputent le pouvoir d'achat des familles et considérant le choix de la ville de ne pas alourdir la pression fiscale depuis le début de la mandature, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2015 et de les reconduire à l'identique sur 2016.

5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal adopte, à la majorité, le Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2016, équilibré en recettes et en dépenses à 3 561 540,49 € en section de fonctionnement et à 955 165,37 € en section d'investissement. La présentation du budget primitif ayant été faite par Madame Beaucourt.

Monsieur le Président informe que le Budget Primitif comprend une provision pour risque liée à la sortie de convention avec Territoires 62 concernant l'aménagement de la zone du Bois des Mottes. Il explique qu'il paraît raisonnable de provisionner une somme dès 2016, alors que le montant de sortie de cette convention est inconnu aujourd'hui puisque la négociation avec Territoires 62 n'a pas abouti. Monsieur le Maire a rappelé que la convention, à terme échu, prévoyait un solde à 0, que les recettes ne sont pas arrivées et que l'aménagement de la zone, malgré 10 ans écoulés, était loin d'être terminé. Il a rappelé aussi les montants de déficit indiqués dans les CRAC. Il a affirmé rechercher qu'Annay sorte à moindre frais de cette convention. Monsieur LELEUX a fait remarquer que l'inscription au budget primitif d'une provision pour risque nécessite une délibération spécifique. Monsieur le Maire informe qu'il a pris l'attache de Monsieur ANSELME, trésorier municipal, avant d'inscrire cette provision dans le Budget Primitif.

Contre : MM. Leleux-Swiniarski–Bidault-Kusnerek-Seweryn–Segard

6. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Dans l'attente de la présentation des justificatifs à produire par les associations, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le versement des subventions aux associations, sur la base de 50 % des subventions accordées en 2015.

7. SUBVENTION DE DÉMARRAGE À L'ASSOCIATION CLUB COUNTRY FEVER

Le Conseil vote, à l'unanimité, le versement d'une subvention de démarrage d'un montant de 250,00 € à l'association Club Country Fever.

8. CRÉATION D'UN CONSEIL DES SAGES

Le Conseil valide à l'unanimité la création d'un Conseil de Sages. Un appel à candidature va être lancé.

9. COLONIE DE VACANCES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'organisation d'un séjour en colonie de vacances à Casteljau en Ardèche du Sud pour 24 jeunes de la commune du 20 au 30 juillet 2016. La participation devient dégressive pour les familles ne bénéficiant pas de l'aide aux temps libre de la CAF, à hauteur de 10% par enfant supplémentaire.

10. CLASSE DE DÉCOUVERTE

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le projet d'organisation de classes transplantées à La Petite Pierre (Vosges du Nord) en septembre ou octobre prochain, pour les classes de CM2 de la commune (séjour de 10 jours environ). La participation des familles est maintenue à 198,00 € par enfant.

11. DEMANDE DE SUBVENTION – DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC – ACCESSIBILITÉ SANITAIRES ECOLES

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le dépôt d'une demande de subvention pour la mise aux normes d'accessibilité des écoles de la commune, selon le plan de financement qui suit :

- Coût de l'opération : 39 385,00 €
- Subvention DETR (25%) : 9 846,25 €
- Subvention soutien à l'investissement public local (55%) : 21 661,75 €
- Collectivité (20%) : 7 877,00 €.

12. DEMANDE DE SUBVENTION – DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC – SÉCURISATION DU PRÉAU COUVERT DE L'ÉCOLE G. PÉRI

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le dépôt d'une demande de subvention venant en complément de l'abondement de la dotation d'équipement des territoires ruraux, pour la sécurisation du préau de l'école G. Péri, selon le plan de financement qui suit :

- Coût de l'opération : 53 994,16 €
- Subvention : 43 195,33 €
- Collectivité (20%) : 10 798,83 €

13. DISPOSITIF SAC À DOS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire le dispositif « Sac Ados » qui s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans désireux de concrétiser des projets de vacances. Les bénéficiaires se verront accorder une aide de 150,00 € par le Conseil Départemental et une bourse de 50,00 € par la Commune (pour un maximum de 10)..

14. DISPOSITIF JEUNES EN VILLE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'ouvrir 30 places afin que les jeunes annaysiens puissent bénéficier d'un « job d'été » d'une durée de 35 heures réparties sur une ou deux semaines, entre le lundi 27 juin et le vendredi 26 août 2016. Ces jeunes accompliront leurs missions dans l'une des catégories suivantes : soutien aux animations diverses, services techniques (répartition à voir en fonction des projets du service), voisins.

15. ADHÉSION CNAS POUR LE PERSONNEL COMMUNAL RETRAITÉ

Adoptée à l'unanimité

16. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMITÉ DU SOUVENIR FRANÇAIS

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le versement d'une subvention exceptionnelle de 500,00 € au Comité Annay-Vendin du Souvenir Français, en vue du renouvellement de son drapeau.

MOTION CONTRE LES BAISSSES DE DOTATIONS DE L'ETAT

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, une motion à l'Etat, demandant le maintien des dotations aux collectivités pour 2017 et l'a alerté, une nouvelle fois sur les conséquences des baisses cumulées de dotations pour Annay qui a perdu 102 764,00 € cumulés entre 2014 et 2016.

La séance est levée à vingt heures trente minutes.

En ce début d'année, le **lancement du Conseil des Sages** et le projet de mutuelle constituent deux projets majeurs. **Notre expérience de la participation citoyenne s'agrandit.** Ainsi après la constitution de la commission qui a largement contribué à la réalisation du programme d'accessibilité dans la commune, nous mettons en place le conseil des sages. Écouter, échanger, partager et améliorer, l'objectif du conseil des sages est de construire le plus largement possible les projets pour notre commune.

- **Le projet de mutuelle destiné aux annaysiens entre dans sa 1ère phase** : du nombre des personnes susceptibles d'être intéressées dépendra la suite qui sera donnée ; **n'hésitez pas à nous questionner** ; c'est la clef de la mise en œuvre de ce projet.

- Au sujet de Territoires 62, une commission spéciale s'est réunie afin de faire le point sur cette convention qui est arrivée à terme en Novembre 2015. Les élus signataires de cette convention, aujourd'hui devenus membres de l'opposition, ont décidé de ne pas participer à cette réunion !

Nous avons voté le budget, cela nous permettra de démarrer cette année

- La réfection de la toiture de l'école Péri- Curie,
- L'installation de jeux pour enfants au Parc de l'Oasis,
- L'amélioration et le remplacement de l'éclairage public
- Le démarrage de la mise en conformité de l'accessibilité des Ecoles
- Remplacement de l'éclairage au carrefour de l'idéal
- La poursuite de la réfection des trottoirs
- La troisième tranche d'installation des Video projecteurs interactifs dans les écoles
- Les classes vertes à la petite Pierre
- La poursuite de l'étude pour la salle polyvalente
- Le remplacement des menuiseries aux logements de fonction à l'école Péri-Curie, de l'école Wantiez et du presbytère et des travaux de sécurisation routière avec l'installation de radars pédagogiques.

Une gestion rigoureuse nous a permis de ne pas augmenter la part communale des impôts et de provisionner pour risque financier une partie des dépenses que la convention d'aménagement reconnue irrégulière par le TA de Lille et par Michèle San Vicente elle-même, en 2013. Elle soulignait « qu'il fallait sortir de la convention de la ZAC du Bois des Mottes car elle était en insécurité juridique ». Bien sûr, c'est notre municipalité qui en assume aujourd'hui les pots cassés.

Vos élu(e)s de l'Union Annaysienne : Yves Terlat, Michèle Moren, Albert Dancoisne, Angèle Dupayage, Lucien Chatelain, Astrid Beaucourt, Daniel Mattéi, Nathalie Delannoy, Tony Dedourge, Laurence Wattiez, Alain Legrin, Yvelise Sowinski, Claude Vandenborren, Chantal Christmann, Claude Druelle, Michèle Parisot, Pascal Froissart, Martine Demèyere, Marcel Gapenne, Nadia Crombez, Frédéric Brulin

Bois des Mottes, "L'AFFAIRE" de la mandature 2014-2020

M. le Maire a décidé, en invoquant des irrégularités d'ordre juridique, de ne pas prolonger la concession liant la commune et la société TERRITOIRES 62 dans l'opération de construction d'habitations au lieu-dit "le Bois des Mottes".

Quand on sait que **les procédures intentées** depuis 10 ans pour faire avorter ce projet... **ont toutes été rejetées devant les tribunaux**, cela interpelle !

Comment alors expliquer cet acharnement alors que de nombreux terrains à bâtir sont recherchés ? Une chose est certaine, notre premier magistrat est allé loin, très loin, jusqu'à prendre le risque de mettre en péril les finances municipales puisque, rappelons-le, **selon une première estimation, il en coûtera à notre village 1,2 million d'Euros** (soit un tiers du budget annuel de fonctionnement de la commune !).

Aussi, pour se préparer à la catastrophe annoncée, la majorité a fait inscrire au budget, pour la seule année 2016, une première prévision de dépenses – qui en appellera d'autres – d'un montant de 250 000,00 Euros intitulée "provisions pour charges et risques financiers". Autant d'argent qui n'ira pas dans le financement d'équipements publics.

L'autre conséquence pour Annay, avec son parc immobilier qui ne progresse plus depuis 10 ans, c'est la privation de nouvelles sources de recettes que sont les taxes foncière et d'habitation.

Andrée SWINIARSKI, Marie SEGARD, Bernard BIDAULT, David KUSNIREK, Philippe SEWERYN et Pascal LELEUX, Conseillers municipaux du groupe «Rassemblement pour l'avenir».